



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER PROJET DE RÈGLEMENT N° 956-2

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tiendra une **consultation écrite** portant sur le règlement n° 956-2 lequel modifie le règlement numéro 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'arrêté numéro 2020-033 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Le **règlement n° 956-2** adopté lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 11 août 2020, modifie le règlement numéro 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$.

La séance de consultation écrite aura lieu à compter du 11 septembre 2020 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au greffe@villesadp.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 28 septembre 2020 à 16 h 45. Prenez avis que le projet de règlement n° 956-2 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/>

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 11 septembre 2020.

Marie-Eve Charron

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe